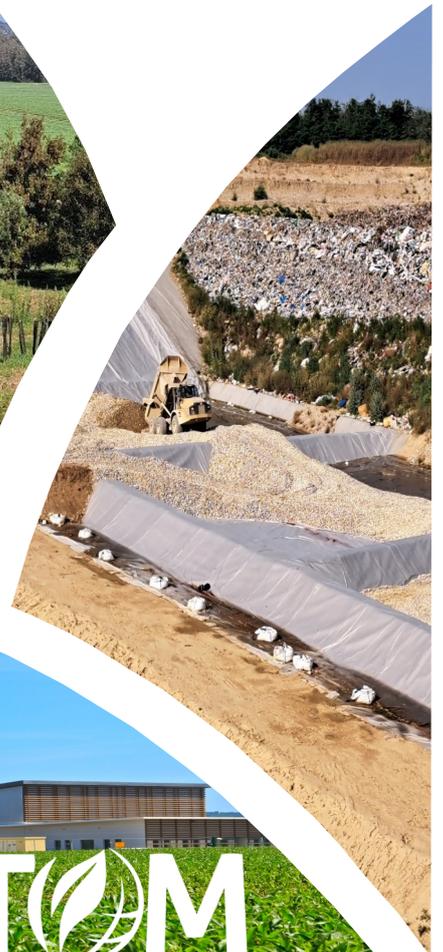




RAPPORT ANNUEL 2023



SMICTOM
de la Bièvre

Introduction

En application du Décret du 11 mai 2000, le Président du SMICTOM DE LA BIEVRE propose au Comité Syndical, réuni en assemblée ordinaire, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de traitement des ordures ménagères appelées ci-après « OM » pour l'année écoulée, la collecte étant assurée par les communautés de communes adhérentes dénommées ci-après « EPCI » ; et ce, avant le 30 juin de l'année suivante.

Chaque Communauté de Communes, membre du SMICTOM, devra soumettre le présent rapport à son Conseil Communautaire avant le 30 septembre de l'année N+1.

Ledit rapport est mis à disposition du public dans les bureaux du SMICTOM situés sur le SITE DE TRAITEMENT ET DE VALORISATION DES DECHETS MENAGERS, 113 chemin des Carrières, Lieudit les Burettes à PENOL (38260) ainsi que dans chacune des Mairies concernées.

Le public est informé de cette mise à disposition par voie d'affichage pendant au moins un mois.

Ce rapport est également téléchargeable sur le site internet du SMICTOM : www.smictom-bievre.fr

Glossaire

BIOGAZ :	Gaz issu de la décomposition des déchets enfouis.
ISDND :	Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux
LIXIVIATS :	Fraction liquide issue de la fermentation des déchets et de l'eau de pluie traversant le massif.
RECYCLABLES SECS :	Déchets recyclables tels que les emballages ménagers, les papiers, journaux/magazines et le verre.
REFUS DE TRI :	Résidus issus du process de tri des recyclables secs et des ordures ménagères (OM) contenant les indésirables destinés à l'enfouissement ou à l'incinération.
TGAP :	Taxe Générale sur les Activités Polluantes issue du principe de Pollueur Payeur.
TMB :	Traitement Mécano Biologique. Prétraitement des ordures ménagères, avant enfouissement.
TRANSVAP'O :	Valorisation thermique du biogaz (torchère munie d'un évaporateur afin d'évaporer les lixiviats traités).
TTCR :	Taillis à Très Courte Rotation : Procédé permettant la consommation par les plantes des lixiviats traités.
UTVDM :	Unité de Traitement et de Valorisation des Déchets Ménagers.

Sommaire

INDICATEURS TECHNIQUES

Fonctionnement	p. 04
Territoire et compétences	p. 05
La prévention des déchets	p. 06
Le compostage	p. 07
Le prêt de matériel	p. 08
La communication	p. 09
La collecte des recyclables	p. 10
La collecte des ordures ménagères et des refus de déchèterie	p. 12
Le traitement des déchets	p. 13
Le traitement des ordures ménagères	p. 14
Le stockage des déchets ultimes	p. 15
Le traitement des biogaz et des lixiviats	p. 16
Les déchets végétaux des déchèteries	p. 18
Impact environnemental du site	p. 18
La biodiversité	p. 19
Synthèse des travaux du site	p. 20
Le tri des recyclables	p. 22
Emploi	p. 24

INDICATEURS FINANCIERS

Modalités d'exploitation du service : Marchés publics en cours en 2023	p. 25
Budget, coûts du service et financement	p. 26
Modalités de financement	p. 28

ANNEXES

Annexe n° 1 - Synthèse des tonnages des Communautés de Communes adhérentes et du SMICTOM	p. 29
Annexe n° 2 - Synthèse des flux gérés par le SMICTOM	p. 35

Le SMICTOM:

Fonctionnement

Le Syndicat Mixte « SMICTOM DE LA BIEVRE (Syndicat **M**ixte de **C**ollecte et de **T**raitement des **O**rdures **M**énagères) a son siège à PENOL, 113 Chemin des Carrières, sur le site de Traitement et de Valorisation des Déchets Ménagers depuis le 01/07/2012.

Le SMICTOM, initialement, Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères de la Bièvre, a été créé en 1980.

Il a pour objectif de mettre en œuvre une **gestion globale et moderne du traitement des déchets ménagers, dans le respect de l'environnement et en conformité avec la réglementation en vigueur.**

Le Syndicat Mixte de la Bièvre regroupe 5 Communautés de Communes

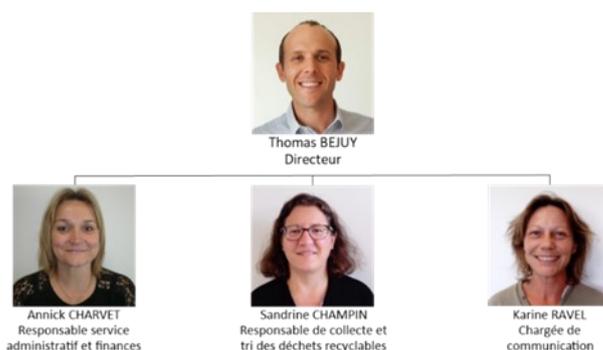
- Bièvre Isère Communauté
- Communauté de communes entre Bièvre et Rhône (Secteur Ex-territoire de Beaurepaire)
- Communauté de communes Bièvre Est
- Communauté de communes Massif du Vercors
- Saint Marcellin Vercors Isère (uniquement les communes de La Rivière, Montaud et St-Quentin/Isère)



Le SMICTOM est géré par un **Comité Syndical composé de 36 délégués élus** à raison de 1 délégué par tranche de 3 000 habitants (*population INSEE*) avec un **minimum de 2 délégués par communauté adhérente.**

Le Bureau est constitué de :
1 Président
4 Vice-présidents

Le SMICTOM de la Bièvre, c'est aussi une équipe opérationnelle (administrative et technique) composée de 4 personnes qui gèrent : Administration et Finances, Collecte Sélective, Traitement des déchets et Communication.



Territoire et compétences

88 Communes

111 336 habitants



La collecte des ordures ménagères et la gestion des déchèteries sont assurées par les Communautés de Communes

La prévention des déchets

Par délibération, le SMICTOM s'est engagé dans l'élaboration d'un Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés comprenant des actions pour atteindre les objectifs fixés par la Loi de Transition écologique pour la croissance Verte et ceux du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets d'Auvergne Rhône-Alpes.

Le SMICTOM a par la suite, été retenu pour les appels à projet « généraliser le tri à la source des biodéchets » proposé par l'ADEME et « tri à la source et Valorisation des Biodéchets », proposé par la Région.

Le SMICTOM engage ainsi des actions de réduction des déchets en proposant des composteurs à tarifs réduits, en installant des composteurs collectifs mais aussi en étant point relais pour les associations de prêts de matériel.

Indice de réduction des déchets

Le tonnage des ordures ménagères et des déchets assimilés produits en 2010 et traités par le SMICTOM de la Bièvre correspond à l'indice 100. Le calcul de l'indice pour l'année 2023 est réalisé comme suit :

$$\text{Indice 2023} = \frac{\text{Tonnage 2023} \times 100}{\text{Tonnage 2010}} = \frac{36\,863 \times 100}{40\,204} = 91,69$$

L'indice 2023 est inférieur à 100, ce qui s'explique par une baisse constante, d'année en année, des tonnages traités que sont les Ordures Ménagères, les Refus des déchèteries et les recyclables (Emballages, papiers et verre).

La loi AGEC fixe un objectif de réduction des déchets ménagers et assimilés produits par habitant de 15% d'ici 2030.

Bilan des tonnages totaux des adhérents du SMICTOM

Bilan des tonnages	Emballages	Papiers	Verre	Ordures ménagères	Encombrants	Total
tonnages 2010	1 190	2 286	3 147	24 367	9 214	40 204
tonnages 2023	2 619	1 315	3 987	19 788	9 153	36 863
Progression	120%	-42,5%	26,7%	-18,8%	-0,7%	-8,3%

Bilan des Performances totales des adhérents du SMICTOM

Bilan des performances en kg/habitant	Emballages	Papiers	Verre	Ordures ménagères	Encombrants	Total
Performances 2010 Population 95 683 habitants	12,4	23,9	32,9	254,7	96,3	420,2
Performances 2023 Population 111 336 habitants	24,2	12,2	36,9	182,9	84,6	340,7
Progression	95%	-49%	12%	-28%	-12%	-19%

Le compostage



Le Compostage individuel

Les déchets organiques représentent environ 1/3 du poids de nos déchets ménagers. Ces déchets peuvent être valorisés naturellement.

Composter ses déchets de jardin et ses biodéchets présente de nombreux avantages dont :

- ⇒ La diminution du poids des poubelles
- ⇒ La maîtrise des coûts de collecte et de traitement
- ⇒ La satisfaction de produire soit même un engrais naturel.

**5 874 composteurs distribués
depuis 2001**

Les distributions ont été organisées conjointement avec l'association des guides composteurs « Les Amis des Lombrics » pour aider les primo-acquérents dans le démarrage du compost.

En 2023 : 365 composteurs ont été distribués par le SMICTOM dont :

- ⇒ 53 sur la CCEBER (CC Entre Bièvre et Rhône)
- ⇒ 250 sur la CCBI (CC Bièvre Isère)
- ⇒ 62 sur la CCBE (CC Bièvre est)

Le Compostage collectif

Plusieurs des projets initiés ont été installés et inaugurés avec l'implantation de panneaux d'informations et de bioseaux pour la population utilisatrice.

En décembre 2023, 44 sites de compostages sont en fonctionnement, 93 personnes référentes ont été formées pour veiller au bon fonctionnement des sites et relayer de l'information aux usagers et 400 bioseaux ont été distribués.

La quantité des déchets fermentescibles détournés par le biais du compostage collectif est estimée à 35 tonnes/an.

Le SMICTOM a donné la possibilité aux administrés d'acheter des composteurs individuels pour réduire la part de déchets fermentescibles dans les Ordures Ménagères (déchets de cuisine, de jardins...).

De marque française QUADRIA, une participation financière de 35€ était demandée pour la fourniture d'un composteur en bois ou en plastique recyclé, équipé d'un seau de stockage de 8 litres. Le montant de la participation demeure inchangé depuis plusieurs années alors que la participation du SMICTOM augmente.



Le prêt de matériel

Le SMICTOM a prêté gratuitement aux communes et associations de son territoire, du matériel pour la mise en place d'actions sur le tri lors de manifestation : **poubelles de tri** avec réalisation d'affiches adaptées à chaque manifestations, **exposition** sur le tri et les déchets, ...



En partenariat avec le Conseil Départemental de l'Isère, il a été possible pour les manifestations d'emprunter des **gobelets réutilisables** auprès du SMICTOM de la Bièvre (pour des quantités inférieures à 2000 gobelets). 3 formats étaient disponibles : 50cl, 25 cl, 15 cl + des carafes d'1 litre.

En 2023, le site relais du SMICTOM a fourni près de 33 320 gobelets et carafes.

En 2023 : 41 manifestations ont pu être équipées de gobelets et carafes réutilisables

Mais aussi

La **Ressourcerie de Bièvre Valloire** propose de collecter tous types de produits au domicile des particuliers, des entreprises ou des collectivités locales afin de limiter l'enfouissement des déchets sur le territoire de Bièvre Valloire.

Le SMICTOM soutien son action en lui rachetant le papier collecté auprès des professionnels. La Ressourcerie de Bièvre Valloire est adhérente au réseau national des Ressourceries.

Actions pour la diminution des tonnages enfouis :

Par le tri et la stabilisation des ordures ménagères, l'Unité de Traitement et de Valorisation des Déchets Ménagers a permis la **réduction des tonnages enfouis par rapport au tonnage entrant de 26 %** pour l'année 2023.

Journées Portes Ouvertes du SMICTOM

👍 **Près de 300 visiteurs en 2023**



La communication

Le SMICTOM de la Bièvre possède plusieurs supports d'informations à destination des habitants, des scolaires ou des élus (aide-mémoire, réglette mémo tri, articles pour bulletin municipal, journal du tri, expositions itinérantes, guide du compostage, articles dans la presse, site internet...).

Des outils à disposition

- ⇒ Le **journal annuel d'informations « A propos du tri »** qui présente les résultats de la collecte sélective, les techniques de valorisation des déchets et toutes les actions engagées par le SMICTOM. Ce dernier a été diffusé à près de 48 000 foyers
- ⇒ Des **panneaux d'informations** pour les sites de compostage partagés.
- ⇒ Des **livrets** pour les scolaires
- ⇒ Des **guides de compostage** individuel
- ⇒ Des **guides de tri**

Les actions auprès des différents publics

Stand d'information compostage par l'association « Les Amis des Lombrics »

Animations scolaires, proposées à tous les établissements d'enseignement : Penol, Saint-Pierre-de-Bressieux, Pajay, Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs, Saint-Siméon-de-Bressieux, Saint-Jean-de-Bournay....

Visite du site : Collège de La Côte St André, de Saint-Jean-de-Bournay, Lycée de St Siméon de Bressieux, groupes de personnes.

Portes Ouvertes du SMICTOM Le 23 septembre 2023 pour les habitants.

Rencontre avec les Professionnels du territoire pour la mise en place du tri et du compostage au sein de leurs entreprises.



La collecte des recyclables



Les emballages, papiers et verre sont collectés en point d'apport volontaire sur tout le territoire du SMICTOM de la Bièvre. Les consignes de tri sont identiques.

Les Communautés de Communes de Bièvre Est et du Massif du Vercors collectent leurs points de tri. Depuis 2022, les emballages et papiers de la Communauté de Communes du Massif du Vercors sont collectés en mélange.

Le SMICTOM de la Bièvre collecte pour le compte de la Communauté de Commune de Bièvre Isère et de la Communauté de Communes d'Entre Bièvre et Rhône, sur l'ex-Territoire de Beaurepaire.

Les Consignes de tri



Les interdits dans les recyclables

- ⇒ La nourriture
- ⇒ Les vêtements
- ⇒ Les emballages pleins
- ⇒ Les essuie tout et papiers hygiéniques,
- ⇒ Les ordures ménagères
- ⇒ Les électroménagers
- ⇒ Les jouets même en plastique



La collecte des PAV des Communautés de Communes de Bièvre Isère et Entre Bièvre et Rhône

251 Points d'Apport Volontaire sont en place au 31/12/2023 soit 1 point pour 287 habitants (+2%) :

- ⇒ 269 conteneurs à verre,
- ⇒ 247 conteneurs à papiers,
- ⇒ 401 conteneurs à emballages.



Préconisation CITEO
1 point de tri complet pour 250 habitants

La collecte des emballages et papiers a été réalisée par l'entreprise ECODECHETS via deux camions grue type EVOLUPAC qui collectent du lundi au vendredi. La collecte du verre est réalisée par la société GUERIN-MINERIS.

Depuis avril 2007, il a été mis en place la collecte des emballages en porte à porte sur la commune de La Côte St André. Elle se fait en régie par Bièvre Isère Communauté, avec distribution de sacs de collecte.

Les colonnes font l'objet d'un lavage extérieur haute pression à eau chaude, une à deux fois par an selon les arrêtés sècheresse en cours.

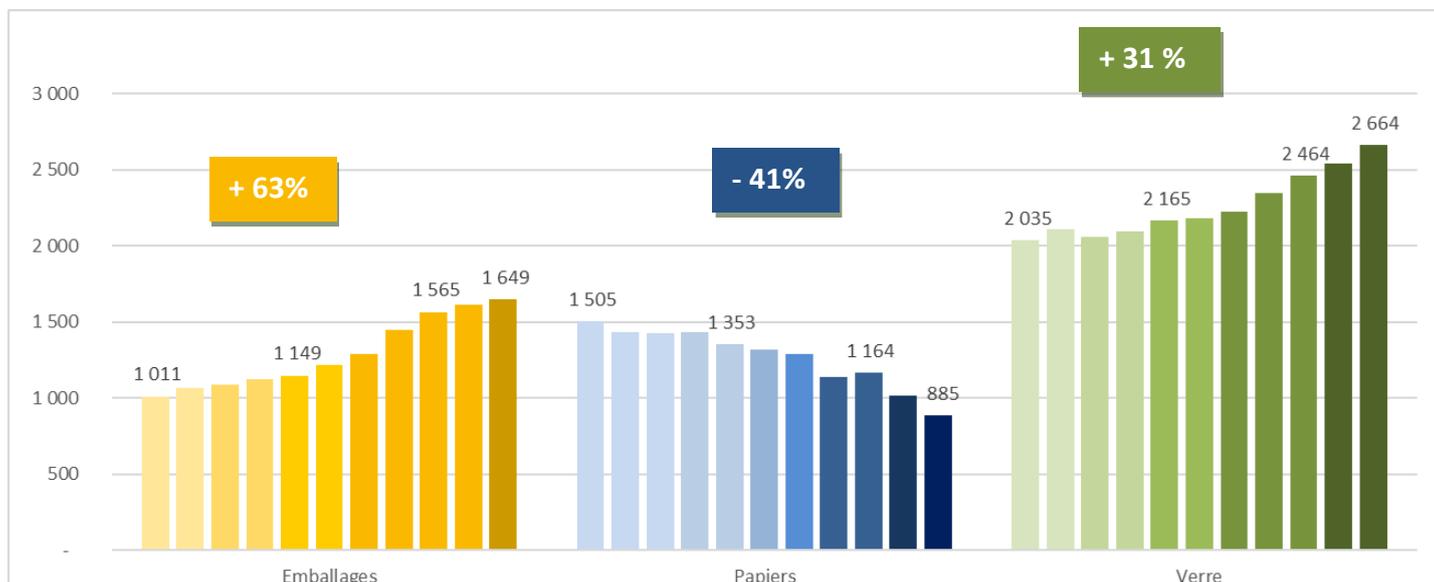
Sur la période de mai à juin 2023, l'ensemble du parc a été nettoyé soit plus de 900 conteneurs par l'entreprise SERFIM Recyclage.

 vidé 1 à 2 fois / semaine
21 967 levées en 2023

 vidé 1 à 2 fois / mois
3 578 levées en 2023

 vidé 1 fois / mois
2 588 levées en 2023

Evolution des tonnages de recyclables collectés par le SMICTOM entre 2013 et 2023



Retrouvez tous les PAV sur le site internet du SMICTOM : <http://smictom-bievre.fr/trouver-les-points> ou sur l'appli « Guide du tri »

La collecte des ordures ménagères et des refus de déchèterie

Les ordures ménagères et les refus issus des déchèteries sont collectés par les Communautés de Communes adhérentes. Le SMICTOM de la Bièvre se charge de leur traitement.

En 2023, ce sont **21 286 tonnes d'ordures ménagères et 9 153 tonnes de refus des déchèteries** qui ont été acheminées au SMICTOM.



Les tonnages collectés d'ordures ménagères baisse pour tous les adhérents.

Bilan 2023 des tonnages des adhérents

Tonnages d'ordures ménagères		Ecart 2023/2022
Bièvre Isère Communauté	10 887 t	- 1 %
Communauté de Communes de Bièvre Est	4 518 t	- 3 %
Communauté de Communes du Massif du Vercors	2 603 t	- 12 %
Communauté de Communes Entre Bièvre et Rhône	1 780 t	- 1 %
Saint Marcellin Vercors Isère	480 t	0%
TOTAL ordures ménagères des adhérents	20 268 t	- 3 %



La production d'ordures ménagères des habitants du SMICTOM représente **183 Kg/habitant en 2023**



C'est 39 kg de moins que la médiane de la Région Auvergne Rhône-Alpes

Tonnages des refus de déchèterie		Ecart 2023/2022
Bièvre Isère Communauté	5 930 t	+ 2 %
Communauté de Communes de Bièvre Est	1 244 t	- 24 %
Communauté de Communes du Massif du Vercors	954 t	- 4 %
Communauté de Communes Entre Bièvre et Rhône	1 025 t	+ 1 %
TOTAL refus de déchèteries des adhérents	9 153 t	- 3 %

Le site de traitement du SMICTOM accepte les ordures ménagères et les refus de déchèterie d'autres secteurs sous convention. Cela représente en 2023 :

- ⇒ 1 383 tonnes d'ordures ménagères de la SMVIC, de Vienne Agglo et du Camp militaire de Chambaran.
- ⇒ 2 582 tonnes de Déchets industriels Banals triés.

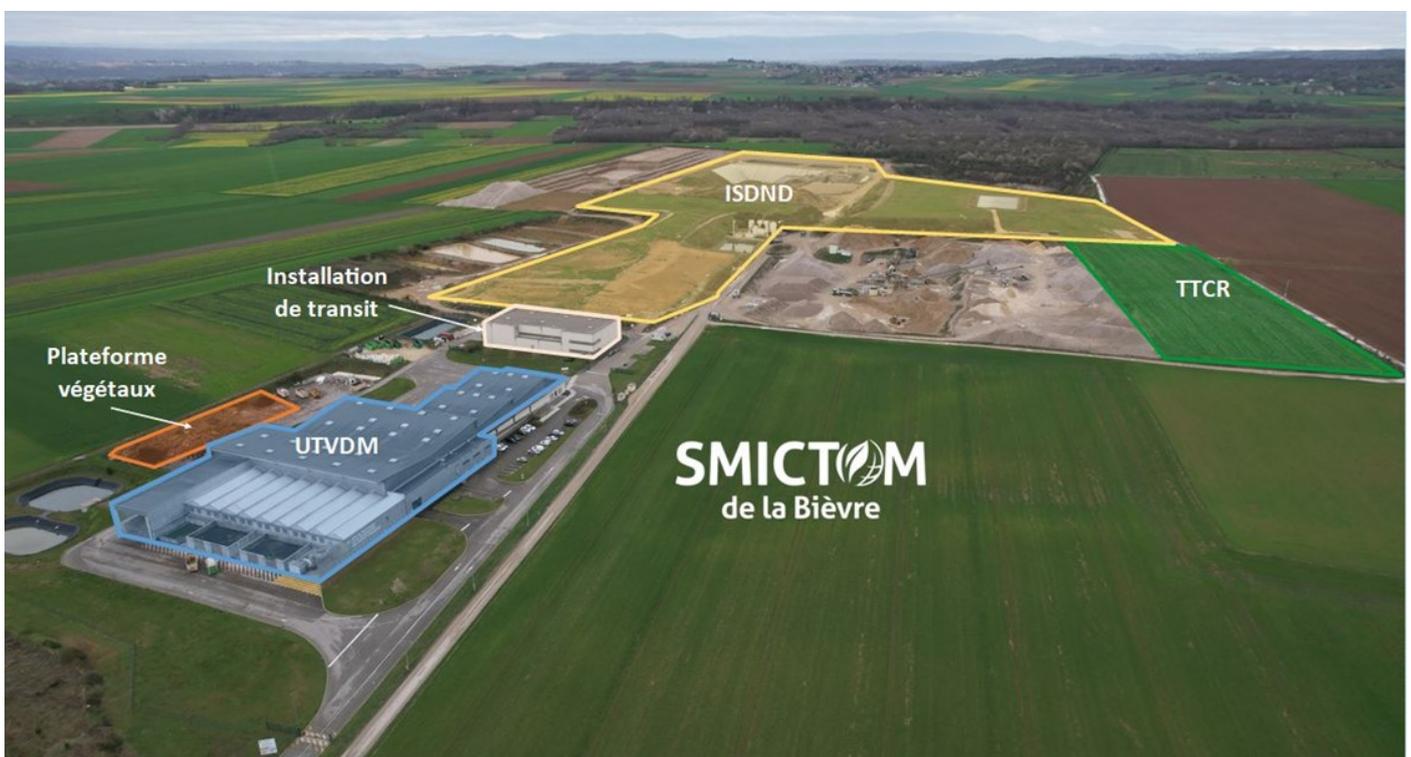
Le SMICTOM:

Le traitement des déchets

Le site de traitement des déchets ménagers est situé au 113 chemin des carrières, sur un ensemble parcellaire de près de 26 ha, propriété du SMICTOM et environ 5 ha loués à la Commune de PENOL.

Il regroupe plusieurs installations :

- ⇒ L'UTVDM pour le prétraitement des ordures ménagères,
- ⇒ L'ISDND pour l'enfouissement des refus de déchèterie et des ordures ménagères traitées,
- ⇒ Une installation de transit des emballages et des papiers avant envoi en centre de tri ou chez le recycleur,
- ⇒ Une installation de broyage des déchets verts pour une partie des déchèteries de la Communauté de Communes de Bièvre Isère
- ⇒ Des installations de traitement des biogaz et lixiviats de l'ISDND



Le SMICTOM est propriétaire des installations et réalise les investissements.

L'exploitation du site est confiée à l'entreprise SERFIM RECYCLAGES selon le Marché Public Global de Performances attribué en janvier 2022 pour une durée de 6 ans soit jusqu'au 31 décembre 2027.

Le traitement des ordures ménagères

Les ordures ménagères qui arrivent sur le site du SMICTOM sont traitées par l'unité de traitement et de Valorisation des Déchets Ménagers - **UTVDM**.

Mise en service depuis août 2012, il s'agit d'une unité de **tri-stabilisation**.

Après réception des ordures ménagères, les matières fermentescibles sont séparées afin de les stabiliser avant enfouissement.

Quelques matériaux valorisables sont extraits comme l'acier, l'aluminium, les PEHD et PET pour être recyclés. Les matières fermentescibles sont stockées pendant quelques semaines dans des compodômes pour ainsi perdre leur humidité et activer la fermentation qui digère les déchets.

Cette solution de traitement a pour avantage de réduire la quantité de matière résiduelle à enfouir dans l'installation de stockage.



Séparation des matières fermentescibles et des valorisables



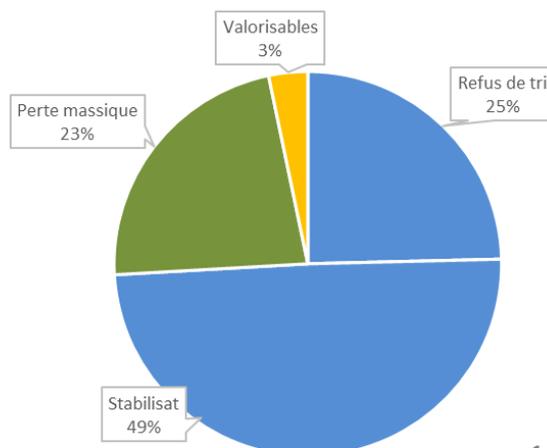
Compodômes

La réduction par prétraitement des ordures ménagères atteint 26% du tonnage entrant en 2023

Tonnages traités	Année 2021	Année 2022	Année 2023
Tonnages d'ordures ménagères Entrants	25 291 t	22 263 t	21 286 t
Matériaux valorisables extraits	- 621 t	- 609 t	- 693 t
Matériaux non valorisables	11 778 t	9 339 t	5 240 t
Produits organiques stabilisés	7 396 t	8 033 t	10 532 t
Perte massique	- 5 497 t	- 4 281 t	- 4 821 t
Tonnages sortants à enfouir	19 174 t	17 373 t	15 772 t

Les aciers issus des OMR (295 tonnes) sont valorisés par la société ARCELOR MITTAL.

Les plastiques PET (287 tonnes) et PEHD (74 tonnes) sont valorisés par la société PAPREC et les aluminium (38 tonnes) par la société REGEAL-AFIMET



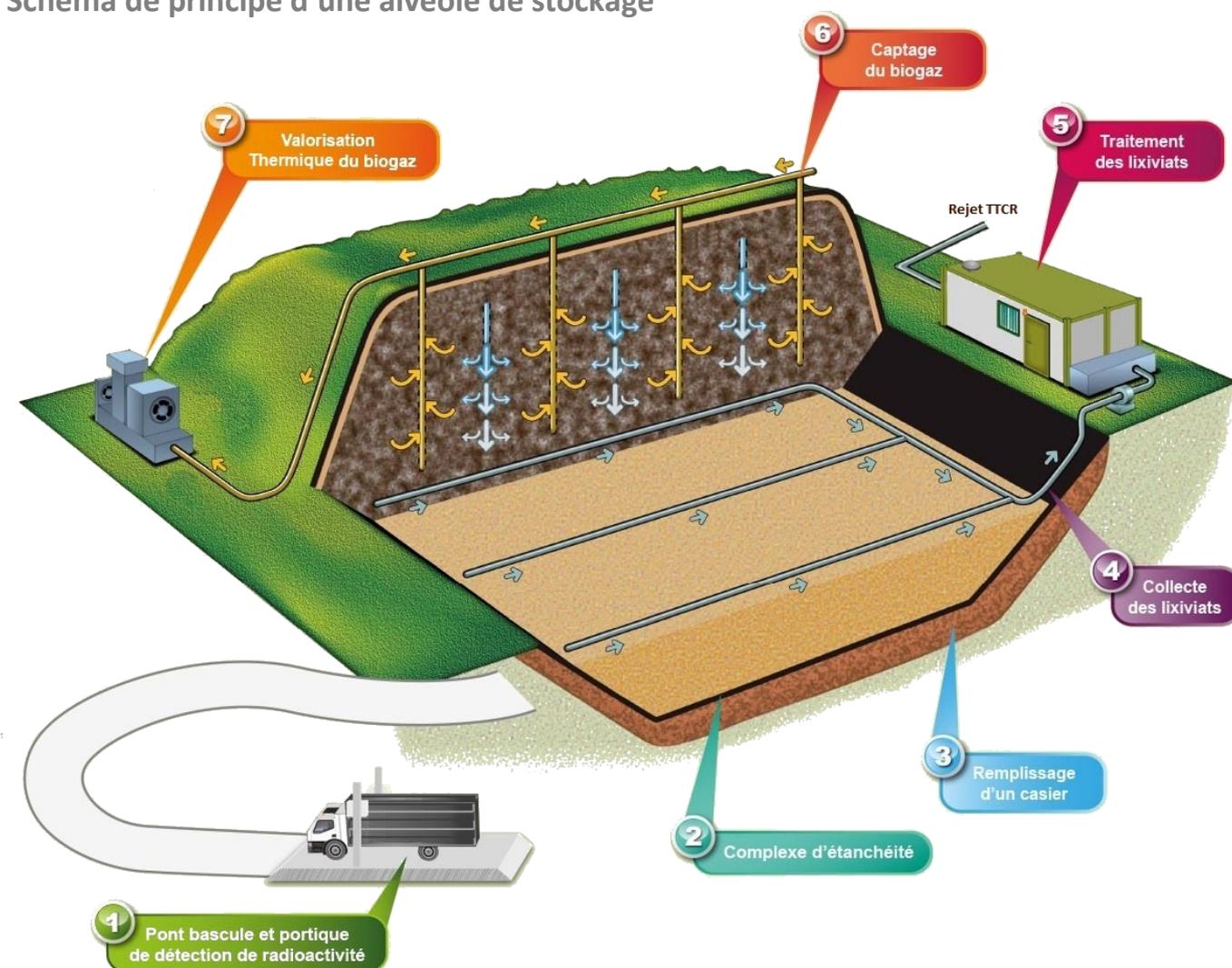
Le stockage des déchets ultimes

Les déchets issus de l'UTVDM et les refus de déchèterie sont enfouis dans les alvéoles de l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux—**ISDND**.

Le 08 avril 2020, l'arrêté Préfectoral n°2020-04-08 permet l'extension de l'exploitation de ISDND jusqu'au 31 décembre 2033.

L'ISDND ne reçoit que les déchets ultimes : les refus de l'UTVDM, les refus des déchèteries gérées par les Communautés de Communes membres du SMICTOM et les Déchets industriels banals.

Schéma de principe d'une alvéole de stockage



Bilan des tonnages traités	Année 2021	Année 2022	Année 2023	2023/2022
Ordures Ménagères après traitement	19 174 t	17 373 t	15 772 t	- 9,2 %
Refus des déchèteries	9 925 t	9 441 t	9 153 t	- 3,1 %
Déchets Industriels banals ultimes	636 t	2 582 t	1 683 t	- 34,8 %
TOTAL tonnages déchets ultimes enfouis	29 711 t	29 395 t	26 608 t	- 9,5 %

Le traitement des biogaz et des lixiviats

Les gaz et liquides issus du site d'enfouissement sont collectés via un réseau de drains et dirigés vers une installation de traitement.

Le traitement des biogaz

Le biogaz est valorisé via un transvap'O : Le biogaz est utilisé pour évaporer une partie des lixiviats issus de la nanofiltration.

Cette méthode, évitant la consommation d'énergie complémentaire, permet d'obtenir une baisse importante de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes). En 2023, le montant de la TGAP (est de 52€/tonne enfouie au lieu de 61€/tonne enfouie sans valorisation. Cela représente une économie de 239 472 €.

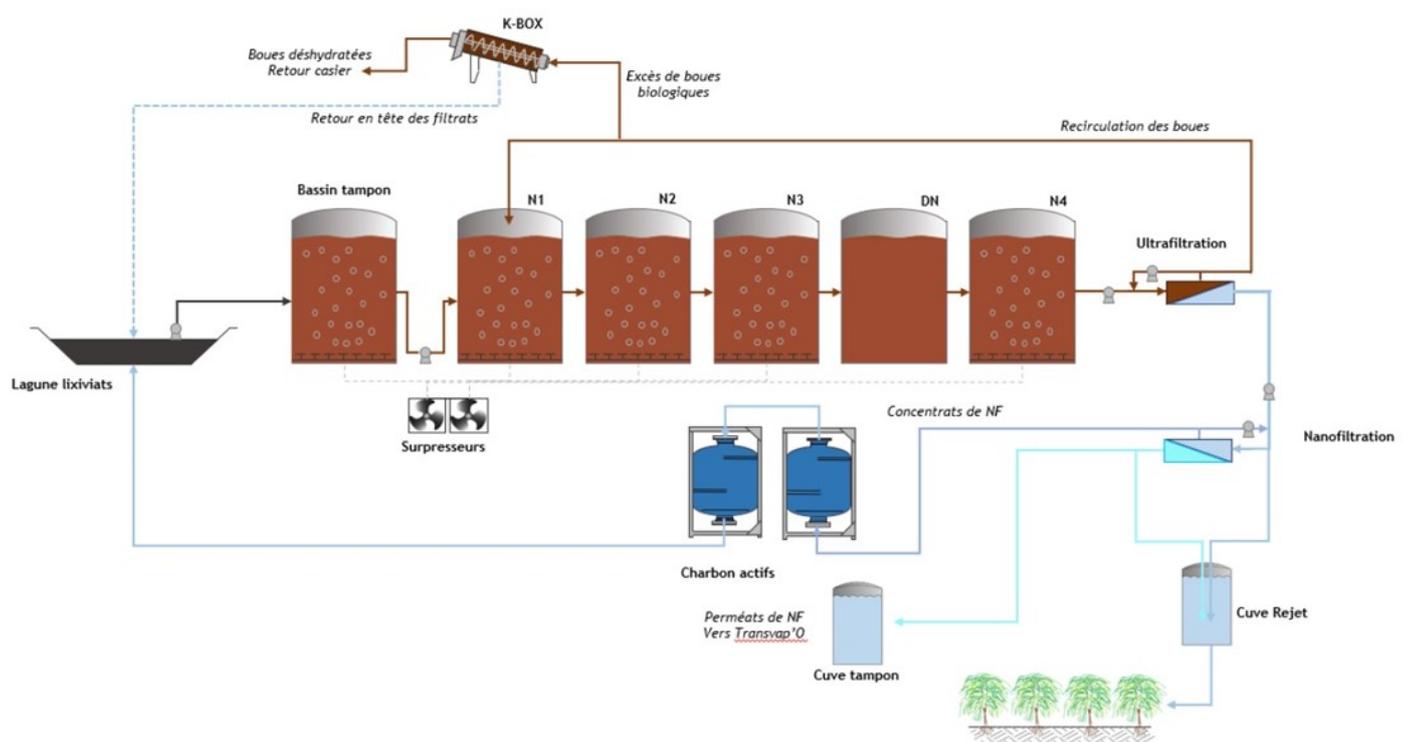
Sur 2023, 87 % du biogaz ont été valorisés.

Le système Transvap'O a permis d'évaporer 1 365 m³ de perméats, pour un fonctionnement de 8 418 heures, et pour une valorisation de 3 525 221 m³ de biogaz. La torchère de secours a fonctionné essentiellement pour des opérations de maintenance et en marche forcée (fonctionnement préventif) pour 391 heures pour 142 294 m³ de biogaz brûlés.



Le traitement des lixiviats

Les lixiviats sont les jus issus du centre d'enfouissement (percolation des massifs de déchets par les eaux de pluie). Ils sont traités sur le site via une station biologique selon le synoptique ci-dessous.



Les déchets végétaux des déchèteries

Depuis 2004, la valorisation des végétaux provenant d'une partie des déchèteries de la Communauté de Communes de Bièvre Isère (La Côte Saint André, Nantoin, Viriville, Roybon) se fait à Penol sur une plateforme où ils sont stockés et broyés.

Les végétaux ainsi broyés sont acheminés sur la compostière de Montremond à SAINT-BARTHÉLEMY.

Année	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Végétaux	2 629 t	2 520 t	2 997 t	2 577 t	2 644 t	2 150 t	2 504 t

Impact Environnemental du Site

La Certification Environnementale ISO 14001

Le Système de Management Environnemental (SME) sur le site de Traitement et de Valorisation des Déchets de Penol est validé par la certification ISO 14001, obtenue pour 3 ans et renouvelée en juillet 2021. Un audit de suivi a lieu chaque année par un organisme extérieur.

Par cette certification, Le SMICTOM montre sa détermination à maîtriser les enjeux environnementaux, sociaux et économiques pouvant être générés par ses activités en définissant un certain nombre d'actions stratégiques concernant la réglementation, la performance environnementale, la communication, la valorisation et la préservation de l'environnement, en étroite collaboration avec ses exploitants.

Les orientations stratégiques territoriales et la politique environnementale du SMICTOM de la Bièvre sont disponibles sur le site www.smictom-bievre.fr



- 30 %

Exemple d'action du programme de management environnemental : Objectif de réduction de 5% les consommations d'eau par la recherche de fuite, mise en place de sous-compteur...: Baisse de 30% des consommations d'eau de forage entre 2022 et 2023 sur l'UTVDM et -5,4% sur la station de traitement des lixiviats.

Les mesures réglementaires

Des mesures réglementaires sont effectuées chaque année : analyses de la nappe phréatique sous le contrôle de la DREAL, drainage et collecte du biogaz avec valorisation, traitement et analyse des lixiviats, conformément à la réglementation en vigueur. Tous les résultats des analyses montrent des valeurs en dessous des normes en vigueur.

La biodiversité

La prolongation de l'exploitation s'accompagne de mesures en faveur de la protection de la Biodiversité. Ces mesures sont décrites dans l'arrêté préfectoral d'autorisation n° 2020-04-08 du 08 avril 2020. Le bureau d'étude en génie écologique ACER CAMPESTRE, accompagne le SMICTOM, pour leurs mises en œuvre et leurs suivis.

Ainsi plusieurs aménagements ont été réalisés : hibernaculum, mares, gravière et échappatoires pour la petite faune. Cf rapport annuel du SMICTOM 2022.



En 2023 :

Plantation de de **220ml de haies** composées de 980 pieds arbustes et arbres locaux sur un ancien casier ainsi qu'à l'entrée du site : Prunelier, aubépine, cornouiller, troène, viorne lantane, érable champêtre, érable de Montpellier, faux merisier, chêne pubescent, micocoulier, charme commun.

Les espèces cibles sont les oiseaux , les petits mammifères et les reptiles.



Une **prairie mésophile de 4000 m²** a été réalisée à l'entrée du site pour accueillir oiseaux, reptiles et hérissons.

La récupération de branchages morts et de gros galets ont permis la création d'un **hibernaculum** en bordure de prairie.

Une lutte contre les **espèces invasives** est menée en parallèle. L'ambrosie est fauchée avant la montée en fleur de la plante, un pied de renouée du japon sur le TCCR et deux robiniers faux acacias en limite de prairie ont été arrachés.

Un calendrier annuel d'intervention pour l'entretien des milieux et aménagements écologiques est établi et suivi par un écologue.

Le site n'abrite pas d'habitats naturels remarquables, ni d'espèces végétales d'intérêt patrimonial cependant des espèces à enjeu de conservation sont observées :

- ⇒ Avifaune : le bruant proyer, l'alouette des champs, la linotte mélodieuse, le chardonneret élégant, la tourterelle des bois, la pie-grièche écorcheur, le tarier pâtre, la fauvette grisette et le verdier d'Europe,
- ⇒ Amphibiens : le crapaud calamite et l'alyte accoucheur,
- ⇒ Mammifères : le lapin de garenne et le hérisson d'Europe,
- ⇒ Chiroptères : le murin de Bechstein, le murin à moustaches, le murin à oreilles échancrées, le noctule de Leisler, l'oreillard gris, la pipistrelle commune, la pipistrelle de Nauthusius, la pipistrelle pygmée et la sérotine commune,
- ⇒ Insectes : le sphinx de l'Epilobe, l'agrion nain.
- ⇒ Reptiles : quelques espèces à faible enjeu de conservation.

Synthèse des travaux du site

Période	Type de travaux
1 ^{er} trim 2023	<ul style="list-style-type: none"> Réalisation et connexion de la Tranchées Drainantes n°5 du casier 6 de l'alvéole 1 Terrassement des alvéoles 4, 5 et 6 du casier par MOULIN BTP Mise en place de la barrière passive (argile) des alvéoles 4, 5 et 6 Réalisation des tests de barrière passive Remplacement de la cloche du transvap'o Réalisation des étanchéités des alvéoles 4, 5 et 6 du casier 6
2 ^{ème} trim 2023	<ul style="list-style-type: none"> Réalisation des diguettes intermédiaires et pose des drains sur les alvéoles 4, 5 et 6 Etanchéité des diguettes Livraison et mise en place des 50cm de galets en fond d'alvéoles Remplacement du brûleur et accroche flamme du transvap'o Installation des nouveaux compteurs FUJI sur le biogaz Réalisation et connexion de Tranchée Drainante n°9 du casier 6 de l'alvéole 3 Réalisations des mesures de rejets atmosphériques sur la torchère et le transvap'o
3 ^{ème} trim 2023	<ul style="list-style-type: none"> Pompage des EP et remplissage du bassin EP casier 6 Broyage des casiers 1, 4 et 5 Fin de mise en place des galets en fond d'alvéole 4, 5 et 6 du casier 6 Début d'apport de matériaux inertes pour le reprofilage du casier 1
4 ^{ème} trim 2023	<ul style="list-style-type: none"> Réalisation et connexion de la tranchée drainante n°8 du casier 6 de 'alvéole 3 Réalisation et connexion de tranchée drainante n°7 du casier 6 de l'alvéole 2 Réalisation d'une contre-analyse de poussières sur les rejets atmosphériques du transvap'o et de la torchère Démontage et retrait de l'ancien quai de déchargement (casier 6 - alvéole 1) Réalisation du nouveau support pour quai de déchargement et tube pour futur réseau biogaz Réalisation d'une piste d'accès au quai : Mise en place des dalles, butée de quai et tôle déflectrice Livraison et mise en place de terre pour la protection des étanchéités des alvéoles 4 et 5 du casier 6

Maintenance
des
installations
de biogaz



Transvap'o,



Compteur Biogaz



Débitmètre

Création des alvéoles 4, 5 et 6



Pose de la barrière passive de 1,10m en argile issue du site



Pose de la barrière active en 3 couches : Géotextile synthétique bentonitique, géomembrane PEHD et feutre anti-poinçonnant



Finition par 50cm de galets roulés et séparation hydraulique des alvéoles



Le tri des recyclables



Une fois collectés sur les points d'apport volontaire, le papier et les emballages à recycler de la CCBE, CCBI et CCEBER (Le verre est livré directement au recycleur) arrivent sur l'installation de transit.

Le SMICTOM externalise le tri des emballages au centre de tri mécanique TRIVALO 69 de PAPREC à SAINT-PRIEST.

La société TRANS'AL assure le transfert des emballages de PENOL vers le centre de tri.

Quant au papier, après le retrait des cartons et autres indésirables, il est rechargé et acheminé chez le papetier NORSKE SKOG dans les Vosges.

Les emballages et papiers collectés en mélange sur la Communauté de Communes du Massif du Vercors sont également triés chez PAPREC à SAINT-PRIEST.

Performances en kg/habitant/an	Progression 2023/2022
73,2 kg/habitant/an	- 3,9 %

La performance de collectes des emballages, papiers et verre en Auvergne Rhône Alpes est de 81kg/habitant/an soit près de 8 kg de plus que les habitants du SMICTOM.



Les refus issus du tri des emballages représentent 793 tonnes soit le quart des recyclables hors verre.

Ces refus ont un coût de traitement élevé car transportés, triés et au final incinérés.

Il est nécessaire d'être tous vigilants à ne mettre que des emballages et des papiers dans les conteneurs de tri.

Tonnages transférés en centre de tri	2022	2023
Tonnages d' emballages transférés depuis le site de Penol pour la CCEBER, la CCBI et la CCBE	1 990	2 037
Tonnages de papiers transférés depuis le site de Penol pour la CCEBER, la CCBI et la CCBE	1 310	1 152
Tonnages d' emballages et papiers en mélange transférés depuis le site de Villard de Lans pour la CCMV	727	743

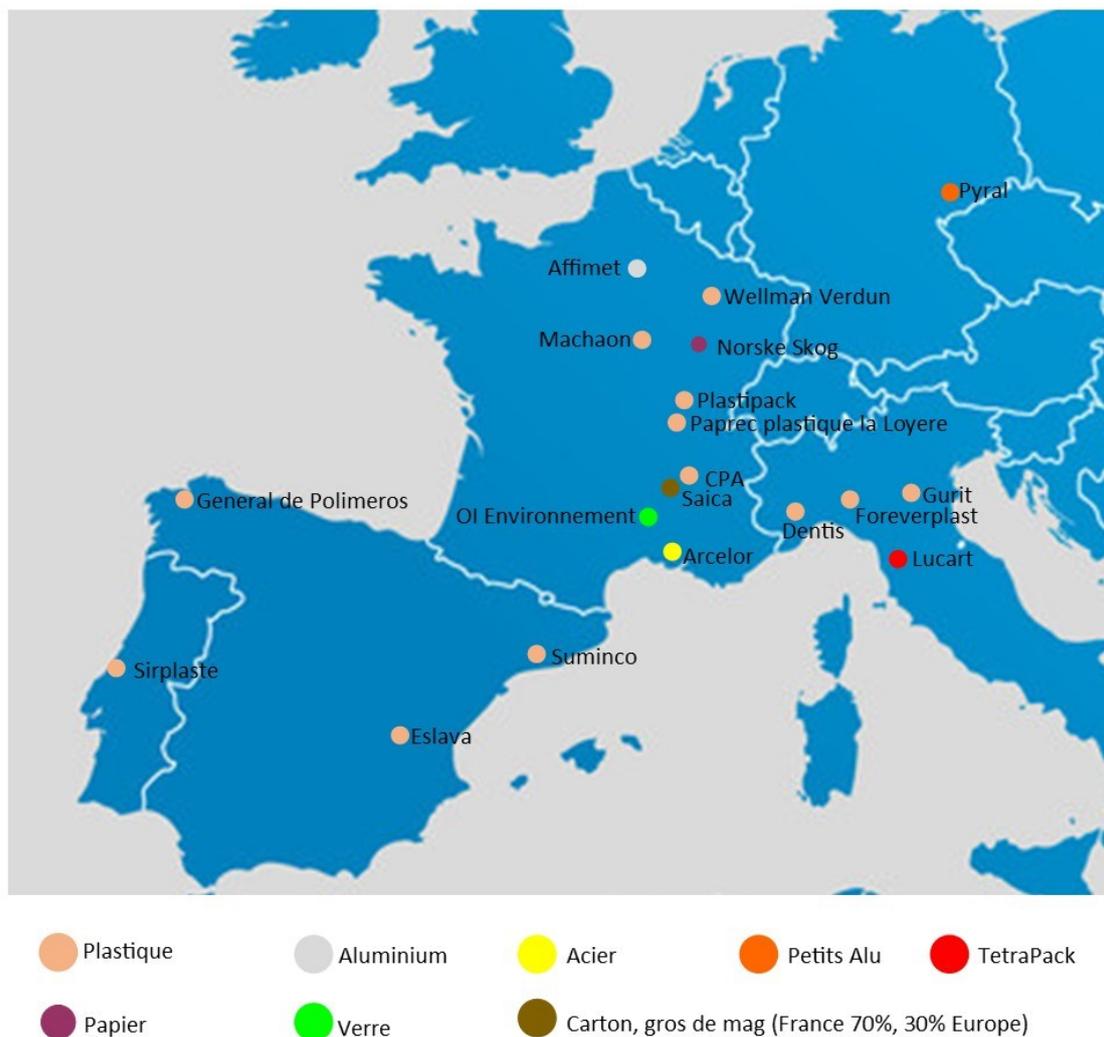
78,76 %

C'est le taux de recyclage cumulé des emballages des habitants du SMICTOM en 2022 (matériaux issus du tri sélectif, récupération des métaux des ordures ménagères et cartons de déchèteries).

C'est plus que les objectifs nationaux de 65% en 2025 et 70% en 2030.

Seul point négatif à améliorer, on ne recycle que 25% des emballages en plastique.

Tonnages et destinations des matières triées



**80 % des tonnages d’emballages, papiers et verre sont recyclés en France
Les 20% restants en Europe**

Tonnages recyclés	2022	2023	Différence 2023/2022
Emballages en acier	167	175	8
Emballages en aluminium	40	35	-5
Emballages en plastique	543	481	- 62
Briques alimentaires	85	81	- 4
Emballages fibreux	2 283	2 143	- 140
Papiers (JRM+GM)	1 584	1 423	- 161
Verre	4 114	3 987	- 127
Total	8 816	8 325	- 491

Emploi

Le traitement des ordures ménagères, refus de déchèterie, la prévention et le tri génèrent de nombreux emplois répartis ainsi

Employés par la collectivité : 3,7 Equivalents Temps Pleins

- 1 Directeur à temps plein,
- 1 adjoint technique 1ère classe (Communication) à 0.80 ETP,
- 1 rédacteur principal 1ère classe (Administration générale, Finances) à 0.90 ETP,
- 1 technicien territorial principal 1ère classe (Collecte sélective et tri) à temps plein.

Emplois générés par les activités sous-traitées

UTVDM : 8 ETP

- 1 responsable d'exploitation,
- 1 responsable de site,
- 1 chargé de mission QSE,
- 1 responsable de projet, coordonnateur,
- 2 conducteurs d'engin,
- 1 conducteur de ligne,
- 1 chauffeur PL.

ISDND : 3 ETP

- 1 responsable « exploitation ISDND »,
- 1 conducteur d'engin assurant le compactage des déchets,
- 1 technicien chargé des travaux et des contrôles liés à l'exploitation (réseaux biogaz et lixiviats, suivi valorisation biogaz, maintenance Transvap'O ...).

Installation de transit : 2,4 ETP

- 1 cariste conducteur de presse,
- 0,6 agent d'entretien,
- 0,4 agent administratif,
- 0,4 responsable de site.

Centre de Tri PAPREC à Saint Priest : 4,25 ETP

- 0,5 Conducteur d'engins (cariste/conducteur chargeuse) et agent de quai (réception/ expédition):
- 2,5 Trieurs
- 0,75 Technicien et agent d'entretien/ maintenance
- 0,5 Encadrant et administratif

Collecte et entretien des PAV sur les communautés de communes Entre Bièvre et Rhône et Bièvre isère :

- 2,4 ETP conducteurs,

Traitement des lixiviats et gestion du TCCR : 0,8 ETP

- 0,4 ETP Technicien exploitation,
- 0,4 ETP Technicien maintenance.

24,55
équivalents
temps-plein

Indicateurs financiers

Modalités d'exploitation du service : Marchés publics en cours en 2023

Prestations	Entreprises titulaires	Dates de début et fin de contrat	Montant du marché
Exploitation UTVDM, ISDND, Plateforme de transfert et broyage des déchets verts , Valorisation du Biogaz	Groupement SERFIM Recyclage – SERPOL	Du 01/01/2022 au 31/12/2027	16 563 077 € HT
Collecte des PAV	ECO-DECHETS (emballages et papiers) GUERIN (verre)	Du 01/01/2019 au 31/12/2025	6 424 378 € HT
Tri des Emballages	PAPREC	Du 01/01/2022 au 31/12/2025	3 755 689 € HT
Achat conteneurs tri (groupement d'achat avec la Communauté de communes de Bièvre Est)	COMPOECO	Du 01/01/2022 au 31/12/2023	300 000 € HT
Transport des emballages jusqu'au centre de tri de PAPREC	TRANS'AL	Du 01/01/2022 au 31/12/2024	222 600 € HT
Assistance technique, juridique et financière	Cabinets d'études VALDECH, Acti Public, ADAES	Du 01/12/2020 au 30/11/2023	142 270 € HT
Traitement Lixiviats et exploitation TTCR	OVIVE/MOBIPUR	Du 09/01/2018 au 31/01/2024	3 782 214 € HT
Maintenance de l'installation de traitement du biogaz	BIOME	Du 23/06/2022 au 23/06/2025	200 000€ HT
Fourniture composteurs individuels et collectifs	QUADRIA	Du 01/01/2023 au 31/12/2025	99 050 € HT
Assurances (5 lots)	SMACL/GROUPAMA	Du 01/01/2020 au 31/12/2023	18 950€ HT
Lavage des Conteneurs de tri	SERNED	Année 2023	45 568 € HT
Communication	LA BOULE À NEIGE	Du 12/02/2023 au 11/02/2026	180 348 € HT
Mission d'assistance pour la mise en œuvre et le suivi des mesures de réduction des impacts	ACER CAMPESTRE	Du 01/01/2022 au 31/12/2027	20 975 € HT
Audit Certification ISO 14001	Bureau Veritas	Du 01/01/2021 au 31/12/2023	5 550 € HT

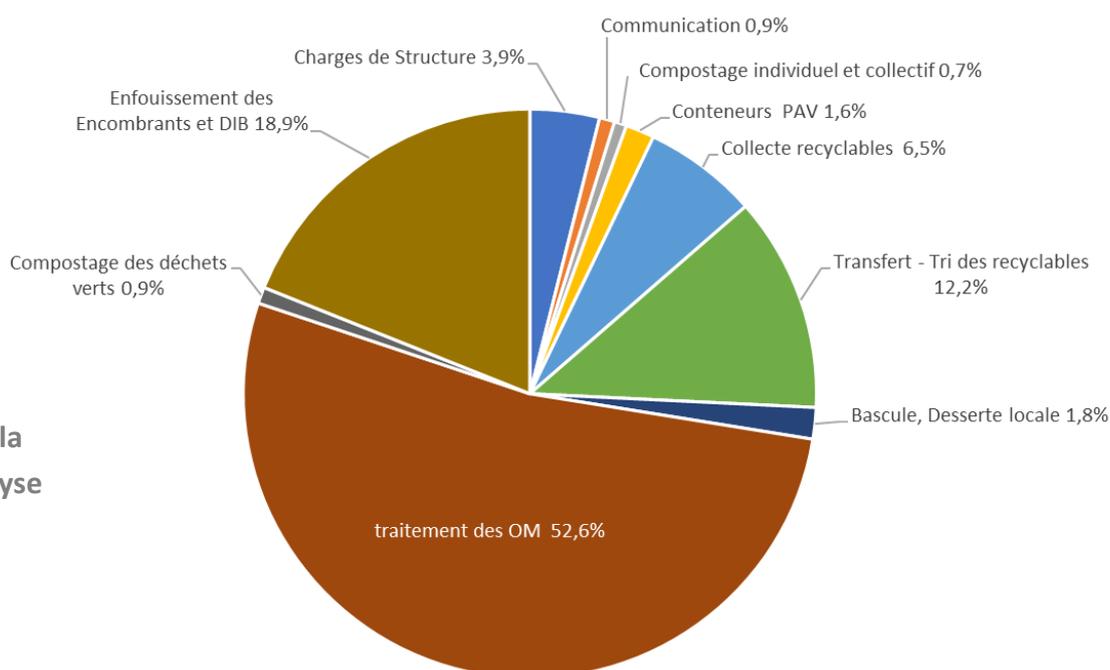
Budget, coûts du service et financement

Bilan financier: dépenses de fonctionnement du Compte Administratif 2023

Section de Fonctionnement 2023	Compte Administratif
Résultat de l'exercice 2023	-453 057€
Report antérieur au 31/12/2022	587 628€
Résultat global de FONCTIONNEMENT BRUT (hors affectations vers la section d'investissement)	134 570€

Section de Fonctionnement 2023	Montants TTC
Chapitre 11 Charges à caractère général	7 229 189€
Dont Prestations	4 252 461€
Impôts et TGAP	1 501 315€
Reversements soutiens et recettes à la CCBE et CCMV	816 639€
Location immobilière	265 295€
Autres dépenses, assurances, maintenance, divers	393 479€
Chapitre 12 Charges de personnel	197 319€
Chapitre 42 Dotations aux amortissements	1 805 102€
Chapitre 65 Indemnités des élus	46 585€
Chapitre 66 Intérêts d'emprunts	395 805€
Chapitre 68 Provisions Post Exploitation	44 092€
Total dépenses de fonctionnement 2023	9 718 092€

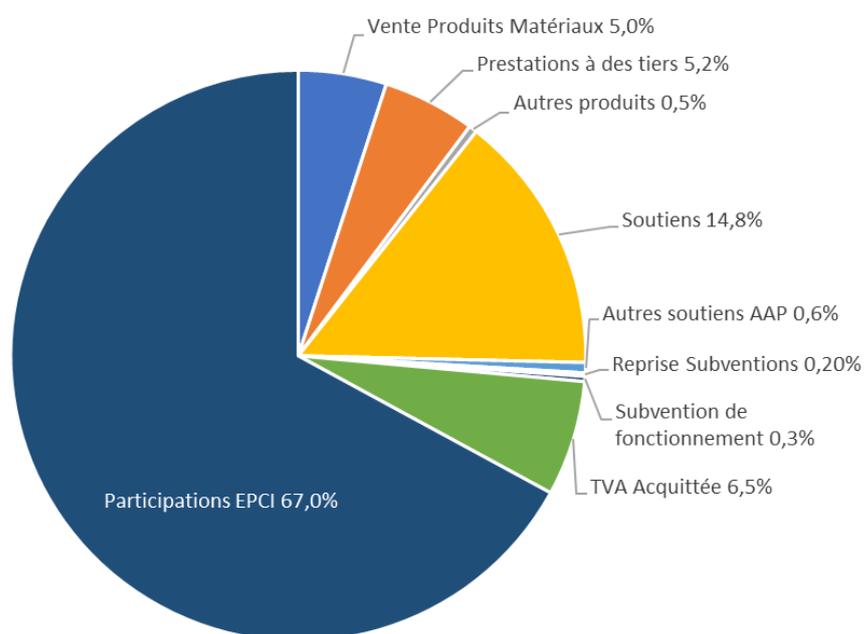
Répartition des dépenses selon la méthode d'analyse Compta-cout



Bilan financier: Recettes de fonctionnement du Compte Administratif 2023

Nature du financement du Service	Montant
Participation des Communautés de Communes membres	6 544 964€
Soutiens au recyclage CITEO	1 461 147€
Ventes de Matériaux issus du tri des recyclables et des OM	609 736€
Tarifs extérieurs : non-membres du SMICTOM	470 212€
Vente Composteurs Individuels	12 415€
Divers	166 560€
Total Recettes 2023	9 265 034€

Répartition des recettes selon la méthode d'analyse Compta-cout



Bilan financier: section d'investissement du Compte Administratif 2023

Section d'investissement 2023	Montant	Durée d'amortissement
Création Casier 6 - ISDND (réseau biogaz et voiries)	1 490 444€	25 ans
Conteneurs PAV	99 034€	5 ans
Broyeurs	39 600€	10 ans
Mesures de protection de la Biodiversité	24 686€	30 ans
Mobilier et Matériel de Bureau	6 604€	2 ans
Remboursement des emprunts	1 278 208€	
Amortissement des Subventions	135 585€	
Total dépenses d'investissement 2023	3 074 161	

Modalités de financement du service

Les participations des Communautés de Communes membres sont calculées en fonction des tonnages traités et des tarifs 2023, votés et appliqués par délibération 2022-028 en date du 15 décembre 2022.

TARIFS à la TONNE appliqués aux Communautés de Communes Adhérentes	2020	2021	2022	2023
Traitement OM	72.90 €	77.00 €	77.00 €	82.00 €
TGAP (Taxe Générale sur les activités Polluantes)	25.00 €	37.00 €	45.00 €	52.00 €
Total traitement OM	97.90 €	114.00 €	122.00 €	134.00 €
Refus de Déchèteries	51.00 €	51.00 €	51.00 €	61.00 €
TGAP (Taxe Générale sur les activités Polluantes)	25.00 €	37.00 €	45.00 €	52.00 €
Total traitement des refus	76.00 €	88.00 €	96.00 €	113.00 €
Collecte + Tri des emballages, papiers et verres soutiens et reprises déduits pour la CCEBER et la CCBI	46.78 €	46.78 €	44,00 €	44,00 €
Tri des emballages hors soutiens et reprises de la CCBE	348.71 €	348.71 €	323.00 €	323.00 €
Tri des papiers hors soutiens et reprises de la CCBE	56.30 €	56.30 €	22.00 €	22.00 €
Tri des emballages et papiers en mélange hors soutiens et reprises de la CCMV	335.00 €	335.00 €	225.00 €	225.00 €
Broyage de Végétaux	25.00 €	25.00 €	25.00 €	25.00 €
Participation forfaitaire par habitant	22.28 €	22.28 €	22.28 €	22.28 €

Annexe 1 :

Synthèse des tonnages du SMICTOM et des Communautés de Communes adhérentes

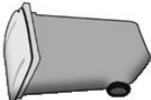
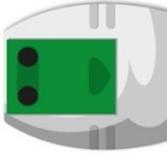
- ⇒ **Communauté de Communes de Bièvre Est**
- ⇒ **Communauté de Communes du Massif du Vercors**
- ⇒ **Communauté de Communes Entre Bièvre et Rhône**
- ⇒ **Communauté de Communes de Bièvre Isère**
- ⇒ **Bilan du SMICTOM de la Bièvre**

SYNTHESE DES PERFORMANCES 2023

Communauté de Communes de Bièvre Est

Population desservie: 23 131 habitants (+1,1%)

Tonnages de déchets traités par le SMICTOM : 7 170 tonnes (-7,9 %)

ORDURES MENAGERES	EMBALLAGES RECYCLABLES	PAPIERS RECYCLABLES	EMBALLAGES EN VERRE	REFUS DE DECHETERIE
 <p>4 518 tonnes collectées - 3 % 195,3 kg par habitant - 4 %</p>	 <p>389 tonnes collectées + 1 % 16,8 kg par habitant 0 %</p>	 <p>268 tonnes collectées - 20 % 11,6 kg par habitant - 20 %</p>	 <p>751 tonnes collectées - 3 % 32,4 kg par habitant - 4 %</p>	 <p>1 244 tonnes collectées - 24 % 53,8 kg par habitant - 25 %</p>
<p>Région AUVERGNE RHONE ALPES Habitat Mixte à dominante rurale 2021 210 kg/habitant</p>	<p>Région AUVERGNE RHONE ALPES Habitat MIXTE à dominante rurale 2021 45 kg/habitant</p>	<p>Région AUVERGNE RHONE ALPES Habitat MIXTE à dominante rurale 2021 45 kg/habitant</p>	<p>Région AUVERGNE RHONE ALPES Habitat MIXTE à dominante rurale 2021 36 kg/habitant</p>	
<p>Total emballages + papiers: 657 tonnes soit 28,4 kg/habitant</p>				

SYNTHESE DES PERFORMANCES 2023

Communauté de Communes du Massif du Vercors

Population desservie: 12 435 habitants

Tonnages de déchets traités par le SMICTOM : 5 049 tonnes

ORDURES MENAGERES



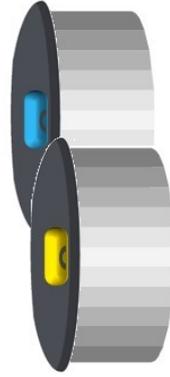
2 603 tonnes collectées **-12 %**

209,4 kg par habitant **-12 %**

Région AUVERGNE RHONE ALPES
Habitat: Mixte à dominante rurale 2021

210 kg/habitant

EMBALLAGES ET PAPIERS RECYCLABLES EN MELANGE



743 tonnes collectées **+ 2 %**

59,8 kg par habitant **+ 2 %**

Région AUVERGNE RHONE ALPES
Habitat: MIXTE à dominante rurale 2021

45 kg/habitant

EMBALLAGES EN VERRE



749 tonnes collectées **- 6 %**

60,2 kg par habitant **- 7 %**

Région AUVERGNE RHONE ALPES
Habitat: MIXTE à dominante rurale 2021

36 kg/habitant

REFUS DE DECHETERIE



954 tonnes collectées **- 4 %**

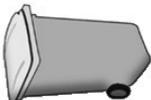
76,7 kg par habitant **- 5 %**

SYNTHESE DES PERFORMANCES 2023

Communauté de Communes Entre Bièvre et Rhône

Population desservie: 16 003 habitants (+0,8%)

Tonnages de déchets traités par le SMICTOM : 4 136 tonnes (-1 %)

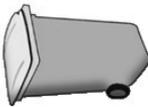
ORDURES MENAGERES	EMBALLAGES RECYCLABLES	PAPIERS RECYCLABLES	EMBALLAGES EN VERRE	REFUS DE DECHETERIE
 1 780 tonnes collectées - 1 % 111,3 kg par habitant - 1 %	 557 tonnes collectées 0 % 34,8 kg par habitant - 1 %	 199 tonnes collectées - 15 % 12,4 kg par habitant - 16 %	 575 tonnes collectées 0 % 35,9 kg par habitant - 1 %	 1 025 tonnes collectées + 1 % 64,0 kg par habitant 0 %
<p><i>Total emballages + papiers: 756 tonnes soit 47,2 kg/habitant</i></p>		<p>Région AUVERGNE RHONE ALPES Habitat MIXTE à dominante rurale 2021 45 kg/habitant</p>		<p>Région AUVERGNE RHONE ALPES Habitat MIXTE à dominante rurale 2021 36 kg/habitant</p>

SYNTHESE DES PERFORMANCES 2023

Communauté de Communes de Bièvre Isère

Population desservie: 56 632 habitants (+0,5%)

Tonnages de déchets traités par le SMICTOM : 20 508 tonnes (-0,4 %)

ORDURES MENAGERES	EMBALLAGES RECYCLABLES	PAPIERS RECYCLABLES	EMBALLAGES EN VERRE	REFUS DE DECHETERIE
 10 887 tonnes collectées - 1 % 192,2 kg par habitant - 2 %	 1 092 tonnes collectées + 4 % 19,3 kg par habitant + 3 %	 686 tonnes collectées - 12 % 12,1 kg par habitant - 12 %	 1 913 tonnes collectées - 3 % 33,8 kg par habitant - 3 %	 5 930 tonnes collectées + 2 % 104,7 kg par habitant + 2 %
<p><i>Total emballages + papiers: 1 778 tonnes soit 31,4 kg/habitant</i></p>				
<p>Région AUVERGNE RHONE ALPES Habitat Mixte à dominante rurale 2021 210 kg/habitant</p>	<p>Région AUVERGNE RHONE ALPES Habitat MIXTE à dominante rurale 2021 45 kg/habitant</p>	<p>Région AUVERGNE RHONE ALPES Habitat MIXTE à dominante rurale 2021 36 kg/habitant</p>		

SYNTHESE DES PERFORMANCES 2023

SMICTOM DE LA BIEVRE

Population desservie: 108 201 habitants (+0,7%)

Tonnages de déchets traités par le SMICTOM pour ses adhérents : 36 863 tonnes (-3,1%)

ORDURES MENAGERES



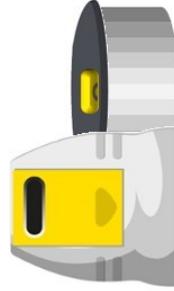
19 788 tonnes
collectées -3 % 

182,9 kg
par habitant -4 % 

Région AUVERGNE RHONE ALPES
Habitat Mixte à dominante rurale 2021

210 kg/habitant

EMBALLAGES RECYCLABLES



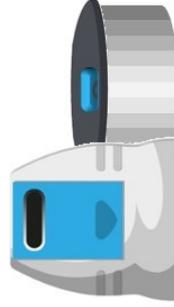
2 619 tonnes
collectées +2 % 

24,2 kg
par habitant +1 % 

Région AUVERGNE RHONE ALPES
Habitat MIXTE à dominante rurale 2021

45 kg/habitant

PAPIERS RECYCLABLES



1 315 tonnes
collectées -13 % 

12,2 kg
par habitant -13 % 

Région AUVERGNE RHONE ALPES
Habitat MIXTE à dominante rurale 2021

36 kg/habitant

EMBALLAGES EN VERRE



3 987 tonnes
Collectées -3 % 

36,9 kg
par habitant -4 % 

REFUS DE DECHETERIE



9 153 tonnes
Collectées -3 % 

84,6 kg
par habitant -4 % 

Total emballages + papiers: 3 934 tonnes soit 36,4 kg/habitant

Annexe 2

Synthèse des flux gérés par le SMICTOM

ORDURES MANAGERES ET REFUS DE DECHETERIES

Déchets Ménagers : 22 286 tonnes, collectés par les communautés de communes et répartis ainsi :

Adhérents du SMICTOM	20 268 tonnes
SMVIC	861 tonnes
Vienne Condrieu agglo	131 tonnes
Divers	26 tonnes

UTVDM
(Unité de Traitement et de Valorisation des Déchets Ménagers)
Traitement Mécano-Biologique

Recyclage
Acier : 295 T
Aluminium : 34 T
Plastique : 234 T

Refus de Déchèteries : 9 153 tonnes (issus des déchèteries gérées par les communautés de communes)
DIB : 1 683 tonnes
Déchets Industriels Banals

ISDND
Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux
26 608 tonnes
(15 772 T d'OMR, 9 153 T de RD et 1 683 T de DIB)

Biogaz capté : 3 667 515 m ³ - Biogaz valorisé : 3 525 221 - Biogaz torché : 142 294 m ³	Lixiviats traités : 13 552 m ³ - Rejets évaporés : 1 365 m ³ - Rejets vers TCCR : 12 187 m ³
---	--

DECHETS VERTS

Végétaux : 2 504 tonnes (issus des déchèteries gérées par les communautés de communes)

Broyage et transfert en centre de compostage

RECYCLABLES

Emballages + papiers CCMV : 743 tonnes

Emballages : 2 038 tonnes

Papiers : 1 153 tonnes

Verre : 3 987 tonnes

Installation de Transit
Penol

Centres de Tri :
Paprec à St Priest (69)

Papetier

Verrier

Recyclage
Acier : 175 T
Aluminium : 35 T
Plastique : 481 T
Briques alimentaires : 81 T
Cartonnettes : 825 T
Autres fibreux : 31 T

Incinération
Refus de tri : 793 T
UIOM (52%)
Bourgoin-Jallieu et Lyon
CET (48%)
Maillet et Roussas

SMICTOM M

de la Bièvre

SMICTOM DE LA BIEVRE

Site de traitement et de valorisation des déchets ménagers

113, chemin des carrières

38260 PENOL

Tel 04 74 53 82 30

www.smictom-bievre.fr

